

Genève, 2009

Notre politique en matière de dons.

Greenpeace est une organisation écologiste internationale et indépendante. Elle dénonce des problèmes écologiques globaux et promeut des solutions pour un avenir écologique et pacifique au moyen d'un travail de campagne créatif et des confrontations non-violentes.

Forme légale

Greenpeace Suisse est une fondation selon l'article 80 et les suivants du Code civil suisse; elle est reconnue d'utilité publique.

Financement

Afin de se garantir une complète indépendance, Greenpeace Suisse n'accepte pas les dons de sociétés de capitaux, de partis, des pouvoirs publics ou d'organisations internationales. De plus, nous refusons les financements qui pourraient compromettre nos buts et notre intégrité. Nous renonçons donc à des fonds provenant du travail des enfants, du commerce des armes ou des êtres humains, de fonds provenant d'activités à caractère criminel, illégal et discriminatoire, que ce soit d'un point de vue sexuel, religieux ou culturel. Greenpeace vérifie par ailleurs la provenance des dons uniques de plus de CHF 5'000.- et se réserve le droit de refuser tout don, quel qu'en soit le montant, dont l'acceptation pourrait compromettre les principes et les bases de l'organisation.

Utilisation des moyens

Greenpeace ne recherche qu'exceptionnellement des fonds liés à des projets particuliers. En principe, ses moyens financiers sont utilisés où c'est nécessaire au niveau national et international.

Placements

Greenpeace ne fait pas d'affaires spéculatives en bourse. Ses modestes placements sont uniquement faits sur des critères de sécurité et d'écologie. Elle a pour principe de ne jamais spéculer avec des papiers valeurs; elle place ses moyens en obligations garanties par l'Etat et en écofonds. Greenpeace possède toutefois quelques actions isolées qui lui permettent d'accéder à certaines assemblées générales des actionnaires.

Transparence

Greenpeace est transparente et rend des comptes à ses donateurs, ses sympathisants, au public, aux médias et aux autorités de surveillance sur la façon dont elle récolte ses fonds, les utilise et les distribue. Sa comptabilité et son bilan annuel sont vérifiés par une fiduciaire. Le rapport annuel de Greenpeace Suisse et celui de Greenpeace International sont disponibles sur demande.